

SIERRA LEONE

**Amnesty International demande
que des mesures efficaces
soient prises rapidement quant
à la question des diamants**

Index AI : AFR 51/054/00

Amnesty International appelle ce jour (vendredi 30 juin 2000) le Conseil de sécurité des Nations unies à agir rapidement et efficacement pour empêcher l'approvisionnement en armes du *Revolutionary United Front* (RUF, Front révolutionnaire uni) en Sierra Leone, dans un contexte où les membres de ce groupe armé d'opposition continuent de commettre des exactions systématiques contre des civils. En effet, l'assistance militaire dont bénéficie le RUF est largement financée par la vente des diamants produits dans les zones contrôlées par les rebelles.

Un projet de résolution actuellement examiné par le Conseil de sécurité interdirait l'exportation de tout diamant brut de Sierra Leone jusqu'à ce que le gouvernement de ce pays ait pu mettre en place un système adéquat de certification des pierres et recouvrer une totale liberté d'accès aux zones de production de diamants actuellement contrôlées par le RUF. Aux termes de ce texte, tous les pays devraient par ailleurs rendre compte au Conseil de sécurité des mesures prises en vue d'adopter des dispositions législatives érigeant en infraction pénale le transport ou le négoce d'armes et de munitions destinées au RUF, conformément aux précédentes résolutions du Conseil de sécurité.

Amnesty International demeure préoccupée par le rôle joué par le Libéria dans les transferts d'armes et de munitions à destination de la Sierra Leone et dans les exportations de diamants. L'Organisation

appelle de nouveau le Conseil de sécurité à enquêter sur l'origine des diamants exportés par le Libéria et les autres pays d'Afrique de l'Ouest, afin de s'assurer qu'ils ne proviennent pas des zones contrôlées par les rebelles en Sierra Leone. Le projet de résolution demande que soit examiné d'ici un an le rôle des diamants dans le conflit sierra-léonais. Le groupe d'experts dont la création est proposée dans ce texte – il serait chargé de rendre compte de toute violation au Comité des sanctions du Conseil de sécurité sur la Sierra Leone – devrait bénéficier d'un accès illimité à toutes les informations dont disposent les gouvernements de la région, les États dans lesquels se trouvent les principaux centres de négoce de diamants, ainsi que la communauté internationale des négociants et des producteurs de diamants.

L'urgence de telles mesures est manifeste, étant donné la lenteur des progrès accomplis en vue de rompre le lien qui unit la vente de diamants sierra-léonais et l'assistance militaire dont bénéficie le RUF.

Si Amnesty International ne prend aucunement position sur les mesures punitives telles que les sanctions économiques, les désinvestissements, les boycotts ou autres, elle s'oppose dans certaines circonstances aux transferts d'équipements ou de compétences dans les domaines militaire, de sécurité ou de police qui contribuent à de graves atteintes aux droits humains. Ces transferts peuvent prendre la forme de matériel, de technologie, de formation ou de personnel, et incluent également

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.

La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty International

l'assistance financière et logistique permettant de les réaliser.

Amnesty International prend acte des récentes mesures prises par certains gouvernements et par l'industrie internationale du diamant pour empêcher que le commerce de ces pierres précieuses ne finance l'assistance militaire apportée aux groupes armés responsables d'atteintes aux droits humains. L'Organisation demeure toutefois préoccupée par le fait que les propositions actuellement débattues par l'industrie du diamant ne prennent pas en compte l'ampleur de la crise que connaît la Sierra Leone sur le plan des droits humains. « *Les mesures prises jusqu'ici étaient nécessaires, mais elles ne sont pas suffisantes* », a souligné Amnesty International.

En décidant d'exclure tout membre négociant des pierres en provenance de zones de conflit, les communautés de négociants en diamants d'Israël et de l'Inde ont adopté une mesure salutaire, de même que leurs homologues belges, qui ont pris l'initiative de collaborer avec les autorités sierra-léonaises et angolaises pour déterminer l'origine des diamants. Reste que sans un système transparent, soumis à un véritable contrôle, l'efficacité de ces mesures restera extrêmement limitée.

Au vu du nombre d'atteintes aux droits humains perpétrées dans le cadre du conflit armé interne qui ravage la Sierra Leone, Amnesty International attend des États et des acteurs économiques impliqués dans le commerce de diamants qu'ils prennent davantage la mesure de l'urgence de la situation. Le plan en sept points sur lequel se sont accordés à Londres, le 28 juin, les gouvernements des principaux pays importateurs de diamants demeure fondé sur des solutions à moyen ou à long terme pour sortir de la crise persistante que connaît la Sierra Leone en matière de droits humains. Il est tout particulièrement préoccupant de constater que certaines mesures doivent être

prises sur une base volontaire et que d'autres sont toujours à l'étude.

« *La situation catastrophique des droits humains en Sierra Leone exige des initiatives efficaces dès maintenant*, a affirmé Amnesty International, *et non uniquement à moyen et à long terme.* »

L'Organisation exhorte les États et l'industrie du diamant à continuer à concentrer leur action sur la mise en place d'un système complet, transparent et contrôlable, prévoyant notamment au niveau mondial des procédures de certification, de conditionnement et de surveillance excluant toute possibilité de fraude. L'objectif d'un tel système devrait consister à identifier les diamants qui permettent aux forces armées de réunir les ressources nécessaires pour obtenir une assistance militaire utilisée pour commettre des atteintes aux droits humains.

En l'absence d'un tel système, les récentes initiatives prises par les États et les milieux économiques demeureront inefficaces.

Amnesty International reconnaît que la Belgique, en tant que premier centre mondial de négoce des diamants, publie des statistiques plus détaillées sur ses activités que d'autres Bourses diamantaires. L'Organisation exhorte les autorités belges à publier des données chiffrées sur les diamants qui entrent sur son territoire ou qui en sortent, selon leur pays d'origine. Pour ce faire, le gouvernement belge devrait demander aux membres de la Bourse du diamant d'Anvers et au *Hoge Raad voor Diamant* (Conseil supérieur du diamant) de prendre des mesures rigoureuses pour identifier les pays d'origine de ces pierres précieuses. Les autres centres de négoce de diamants devraient fournir des statistiques similaires en toute transparence.

Amnesty International appelle en outre le Royaume-Uni, pays hôte de la réunion des principaux pays importateurs de diamants organisée à Londres le 28 juin et principal initiateur d'une proposition d'embargo sur les diamants de Sierra Leone, à demander aux

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.

La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty International

sociétés de négoce de diamants enregistrées au Royaume-Uni de divulguer le pays d'origine des pierres qu'elles importent, et à diffuser aussi largement que possible des statistiques commerciales sur les diamants qui entrent au Royaume-Uni et qui en sortent, selon leur pays d'origine. ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 (0) 20 7413 5566, ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>